

1. LE CONTRAT

1.1. Le Service est décrit dans l'offre commerciale (ci-après dénommée l'"Offre").

1.2. Le Service est mis à la disposition des clients en guise d'option gratuite, accessoire et non substantielle dans le cadre d'un contrat (ci-après dénommé "Conditions générales") conclu avec Proximus SA de droit public (ci-après dénommée "Proximus") concernant les services stipulés dans l'Offre (ci-après dénommés "Service principal").

Ces Conditions générales s'appliquent également au Service, notamment, pour l'utilisation du Contenu sur internet, l'envoi d'e-mails, la facturation, le paiement, le règlement des litiges, la collecte et l'utilisation des données à caractère personnel. Les conditions portant sur le Service principal sont disponibles sur www.proximus.be.

1.3. Les présentes Conditions spécifiques complètent les Conditions générales.

1.4. Proximus propose le Service au Client conformément aux conditions de Microsoft et aux conditions relatives aux services en ligne (ci-après dénommées "Droits d'utilisation d'Office 365"). Le Client reconnaît que le Contrat conclu entre Proximus et lui-même est soumis à la dernière version des Droits d'utilisation d'Office 365. Ces derniers sont publiés sur <http://www.microsoftvolumeicensing.com/DocumentSearch.aspx?Mode=3&DocumentTypeId=31>.

1.5. Le contrat portant sur le Service (ci-après dénommé "Le Contrat") est constitué de l'Offre, des Conditions générales, des Conditions spécifiques et des Droits d'utilisation d'Office 365.

1.6. En cas de contradiction entre les documents précités, la hiérarchie suivante est d'application.

- Droits d'utilisation d'Office 365 ;
- Conditions spécifiques ;
- Conditions générales.

2. DURÉE, RÉSILIATION ET SUSPENSION DU CONTRAT

2.1. Le Contrat entre en vigueur dès l'activation du Service et reste valable pendant 2 ans. Le Contrat sera ensuite prolongé tacitement pour une durée indéterminée.

2.2. Le Client est tenu de s'inscrire à MyProximus pour obtenir ainsi un nom d'utilisateur et un mot de passe lui permettant de se connecter à la plateforme Microsoft.

2.3. Le Client peut mettre fin au Contrat par écrit à tout moment.

2.4. Proximus peut mettre fin au Contrat, moyennant un délai de préavis de 3 mois.

2.5. Proximus a le droit de suspendre le Contrat ou d'y mettre fin si le Client n'en respecte pas les dispositions.

2.6. Le Client reconnaît que la fourniture du Service dépend des accords de collaboration qui existent entre Proximus et Microsoft. Il accepte que la modification de ces accords puisse avoir des conséquences sur le Contrat qu'il a conclu avec Proximus. Proximus se réserve le droit dans ce cas d'arrêter la fourniture du Service et/ou ses modalités sans être redevable d'une quelconque indemnité envers le Client.

2.7. Proximus se réserve le droit de mettre fin au Contrat si le Client n'a pas sauvegardé de contenu dans le Service (ci-après dénommé "Contenu") dans les 3 mois suivant l'activation.

2.8. Le Contrat expire automatiquement au plus tard à l'échéance du contrat portant sur le Service principal.

2.9. En cas de résiliation du Service, le contrat portant sur le Service principal reste d'application comme par le passé.

2.10. En cas de résiliation du Contrat, le Client s'engage à détruire toutes les copies du logiciel mis à la disposition du Client dans le cadre du Service (en l'effaçant également de tous ses appareils, toutes ses mémoires informatiques et tous ses appareils de stockage) et toute la documentation qui s'y rapporte.

2.11. Le Contenu, tel que défini à l'article 4.12, reste disponible pendant 30 jours suivant la résiliation du Service avant d'être effacé. À la demande du Client, Proximus expliquera à ce dernier comment récupérer son Contenu. Le Client sera chargé de réinstaller le contenu

sur son propre équipement avec ses propres licences. Proximus se réserve le droit de facturer ce service.

3. AMENDEMENTS AUX CONDITIONS DU CONTRAT

3.1. Proximus peut modifier les caractéristiques du Service (par exemple, sa composition et son prix) et les Conditions spécifiques à tout moment, comme stipulé dans les Conditions générales. Le droit du Client de mettre fin au Contrat ne s'applique alors pas au Contrat principal.

4. DROITS ET OBLIGATIONS DU CLIENT

Utilisation du Service

4.1. Le Client s'engage à utiliser le Service conformément au Contrat.

4.2. Le Client s'engage à utiliser le Service conformément à la législation et réglementation applicable.

4.3. Le Client veillera à ce que les tiers, y compris les Utilisateurs finaux respectent le Contrat. Chaque violation du présent Contrat par les Utilisateurs finaux constitue un manquement contractuel de la part du Client.

4.4. L'utilisation du Service est exclusivement réservée à des fins internes. Le Client n'est pas autorisé à prêter, louer ou commercialiser le Service ni à l'accorder en sous-licence ou l'héberger auprès de tiers.

4.5. Le Client veillera à utiliser le Service sans porter préjudice aux droits des tiers. Le Client dispose notamment des droits nécessaires sur les données, le logiciel et les services qu'il utilise en combinaison avec le Service. Il garantit par ailleurs que ses activités ne nuiront pas aux droits intellectuels des autres parties.

4.6. Le Client s'engage à utiliser le Service sans soumettre Microsoft à d'autres obligations vis-à-vis d'autres parties.

4.7. Sauf dans les cas expressément autorisés par le présent Contrat, le Client s'abstiendra de copier le Service, de l'intégrer totalement ou partiellement dans des open sources, de l'utiliser sur des équipements ou produits non autorisés, de l'endommager, de le perturber ou de désactiver son fonctionnement, de le modifier ou de s'en inspirer pour créer des travaux dérivés, d'effectuer du reverse engineering, de le décompiler, décrypter, désassembler ou de le réduire à un format lisible par l'homme, sauf dans les cas autorisés par la loi. Le Client s'engage à ne pas modifier les légendes ou indications de propriété figurant sur ou dans le Service et à ne pas dissocier les composants du Service et les utiliser sur deux ordinateurs ou plus à différents moments. Le Client n'est pas autorisé à modifier les composants du Service, passer à une version antérieure ou transférer les composants du Service de façon séparée. Le Service ne peut pas être utilisé dans une application ou une situation dans laquelle un dysfonctionnement du Service pourrait conduire à la mort ou à des blessures graves de personnes ou à de graves dommages physiques ou environnementaux.

4.8. Le Client garantit Proximus contre toute plainte émanant de l'utilisation du Service non conforme à l'article 4 et est redevable à Proximus de l'éventuelle indemnisation.

Accès au Service

4.9. Le Client a accès à un portail sécurisé.

4.10. Le Client garantit que seules les personnes autorisées à accéder au portail sécurisé se verront octroyer cet accès (ci-après dénommés Utilisateurs finaux autorisés).

Les droits d'accès et d'utilisation pour Utilisateurs finaux autorisés ne peuvent pas être partagés. En outre, ils ne peuvent être réattribués à un nouvel Utilisateur final autorisé afin de remplacer un Utilisateur final autorisé actuel.

Proximus ne peut vérifier le bien-fondé des demandes d'accès ni de l'utilisation du portail et décline toute responsabilité concernant les conséquences résultant d'un accès frauduleux ou d'une utilisation frauduleuse. Le Client est tenu d'informer sans délai Proximus par écrit de tout changement intervenant dans les données d'identification des personnes autorisées à accéder au portail sécurisé.

4.11. Le Client est tenu de respecter toute norme technique ou de sécurité imposée à tout moment par Proximus.

Contenu

4.12. Le "Contenu" désigne les données professionnelles, fichiers, photos, sons, textes, hyperliens insérés, bases de données, etc. que le Client

sauvegarde dans l'environnement de cloud mis à sa disposition dans le cadre du Service.

Le Client s'engage à ne pas publier de Contenu susceptible de porter atteinte aux droits de tiers (droits de propriété intellectuelle, de protection de la vie privée ou autres), immoral ou contraire à l'ordre public, à tout code de conduite ou à toute législation ou réglementation en vigueur (en ce compris de manière non limitative la réglementation en matière de protection de la vie privée, de commerce électronique et de protection des consommateurs). Le Client s'engage également à ne pas publier de Contenu risquant d'endommager l'infrastructure de Proximus ou le Contenu publié par d'autres clients dans l'environnement de cloud. Il garantit en particulier que son Contenu est exempt de tout virus.

4.14. Le Client est le seul responsable de son Contenu.

Le Client garantit Proximus contre toute plainte, réclamation ou action de tiers (en ce compris des clients ou des fournisseurs du Client) relatives à son Contenu, au respect de la législation, à la qualité ou à la précision du Contenu. Si nécessaire, le Client soutiendra Proximus dans sa défense et l'indemnifiera de tout dommage causé par une telle plainte, réclamation ou action (y compris les frais de justice, une éventuelle indemnisation, la perte de bénéfice, etc.).

4.15. Le Contenu protégé par des droits de propriété intellectuelle demeurera la propriété exclusive du Client (ou le cas échéant, du donneur de licence tiers).

4.16. Conformément à la législation sur la protection des données applicable, le client agira en tant que responsable du traitement des données à caractère personnel contenues dans le Contenu.

Le Client se porte fort d'avoir obtenu des Utilisateurs finaux autorisés l'autorisation suffisante pour transférer leurs données personnelles à Proximus et Microsoft dans le cadre de l'exécution du Service et pour permettre leur transfert, stockage et traitement aux États-Unis ainsi que dans tout autre pays dans lequel Proximus ou ses sous-traitants sont implantés. En cas de plainte des Utilisateurs finaux dirigée à l'encontre de Proximus et/ou de ses fournisseurs, le Client indemnifiera et exonérera Proximus et ses fournisseurs.

4.17. Lorsque le Service permet à des tiers de communiquer et de collaborer quant à ce Service et/ou ce Contenu, le Client reconnaît et accepte le fait que ces tiers puissent :

- utiliser, copier, diffuser, afficher, publier et modifier le Contenu du Client ;
- publier le nom du Client et de l'Utilisateur final en rapport avec le Contenu du Client ;
- permettre à des tiers de faire de même.

Proximus décline toute responsabilité quant au comportement de ces tiers. Le Service prévoit un dispositif de limitation des possibilités des tiers. Il incombe au Client d'utiliser cette fonction de manière appropriée.

5. DROITS ET OBLIGATIONS DE PROXIMUS

Licence d'utilisation

5.1. Moyennant le respect des dispositions du Contrat et le paiement de la redevance du Service par le Client, Proximus lui octroiera, dès la date d'activation du Service et pendant la durée complète du Contrat, une licence non exclusive, temporaire et non cessible ainsi que l'accès au Service.

Proximus fournit en outre le support relatif au Service. Le Client peut accéder aux FAQ. S'il n'y trouve pas de réponse à sa question, il peut contacter Proximus en complétant un formulaire de contact en ligne.

Fonctionnement du Service

5.2. Le Service est fourni conformément à la dernière version de la documentation destinée aux Utilisateurs finaux publiée par Microsoft pour ce Service, sauf dysfonctionnement du Service en raison d'un accident, d'un usage abusif ou impropre ou d'une modification non autorisée.

Si le Client informe Proximus que le Service ne respecte pas cette garantie, Proximus s'efforcera, de manière raisonnable d'un point de vue commercial, de réparer ou de remplacer, à sa discrétion, le Service. Les garanties stipulées dans le présent Contrat excluent, dans les limites autorisées par la loi, toutes autres garanties relatives au Service. Sans préjudice de ce qui précède, Proximus décline toute garantie selon laquelle le fonctionnement du Service serait permanent, ininterrompu et

exempt d'erreur ou selon laquelle le Service répond aux besoins professionnels spécifiques du Client.

Contenu

5.3. Proximus déploiera tous les efforts raisonnables pour protéger le Contenu du Client contre toute destruction accidentelle ou illégale, toute perte accidentelle, toute altération, toute divulgation ou tout accès non autorisés et contre toute forme de traitement illégal du Contenu. Le Client ne pourra alors pas invoquer l'obligation de confidentialité de Proximus relative au Contenu.

5.4. Le Service est proposé dans le cadre d'une obligation de moyen. Proximus met en œuvre tous les efforts raisonnables pour que le Client puisse consulter et récupérer son Contenu. Le Client reconnaît et accepte toutefois que Proximus n'offre aucune garantie de service ininterrompu ou sans erreur et que le risque de défaillance existe, y compris la perte de tout ou partie des données du Client. Il est dès lors conseillé de sauvegarder régulièrement le Contenu et de s'assurer si nécessaire contre ce type de problème.

5.5. Proximus ne vérifiera pas le Contenu placé par le Client ou à la demande du Client dans le Service. Toutefois, si Proximus est informée ou a de bonnes raisons de croire que le Contenu est illégal ou pourrait porter atteinte aux droits de tiers notamment en matière de propriété intellectuelle, elle se réserve le droit de vérifier le Contenu et de prendre les mesures qui s'imposent, comme la suspension immédiate du présent Contrat, des démarches destinées à rétablir le tort ou la notification aux autorités compétentes, sans être tenue au paiement d'une indemnité au Client.

5.6. Proximus peut procéder (au même titre que ses fournisseurs) à toute opération nécessaire à la bonne exécution de ses tâches, en ce compris :

- la copie temporaire ou permanente des données et/ou éléments concernés et de toute mise à jour de ces derniers, sous toute forme et sur tout support (y compris électronique), dans le cadre de la procédure de transfert de ceux-ci par le Client sur le support sur lequel ils pourront être consultés et/ou stockés par l'utilisateur ;
- la communication et/ou distribution de ces données et/ou éléments aux Utilisateurs finaux autorisés.

Responsabilité

5.7. Proximus décline toute responsabilité pour les dommages éventuels subis par le Client ou un tiers (pertes d'exploitation, perte de données, etc.) et imputables au dysfonctionnement du Service à la suite d'un changement intentionnel ou non introduit par le Client ou un tiers ou d'un acte frauduleux (attaque).

5.8. La responsabilité de Proximus à l'égard du Client se limitera au montant total payé par le Client à Proximus au cours des trois (3) mois précédant la cause du dommage dans le cadre du Service principal et n'excédera en aucun cas un montant de 5 000 EUR par an. Ce plafond ne s'appliquera pas en cas de dommage corporel ou de décès.

En cas de perte ou de détérioration de données imputable à Proximus, sa responsabilité sera limitée aux montants totaux payés par le Client à Proximus au cours des deux (2) mois précédant la cause du dommage dans le cadre du Service principal et n'excédera en aucun cas un montant de 5 000 EUR par an. Aucune responsabilité de la part de Proximus ne pourra être retenue si l'altération ou la perte de donnée est due à l'application par Proximus des instructions données par le Client.

Respect de la vie privée

5.9. Outre les dispositions des Conditions générales, Microsoft agira en tant que sous-traitant, aux conditions mentionnées dans les droits d'utilisation d'Office 365 pour les données à caractère personnel faisant partie du Contenu (ci-après dénommées les «Données »).

Proximus (et ses sous-traitants) traitera les Données sous l'autorité du Client pour autant que le fonctionnement du Service le nécessite.

Proximus est autorisée à accéder (au même titre que ses sous-traitants) aux Données et à tout autre Contenu du Client hébergé dans le cadre du Service :

- afin de réaliser toute opération requise pour l'exécution de ses tâches dans le cadre du Contrat ;
- à la suite d'une décision d'une juridiction ou d'une autorité publique compétente ;

- afin de protéger le réseau, les équipements et/ou l'intérêt de Proximus (et de ses sous-traitants) et/ou l'intérêt public.

L'accès aux Données sera limité aux personnes qui en ont besoin dans le cadre de l'exécution du Service pour le Client.

Microsoft

5.10. Le Client accepte que certaines des dispositions du présent Contrat soient libellées dans l'intérêt non seulement de Proximus, mais également de ses donneurs de licence et fournisseurs, en ce compris Microsoft et ses filiales. En outre, le Client accepte que chacune de ces parties à part entière soit en droit d'exiger la bonne exécution de ces dispositions. Sans préjudice aux dispositions précédentes, Microsoft n'est pas partie au Contrat conclu entre Proximus et le Client. Microsoft et ses filiales déclinent, dans la mesure autorisée par la loi, toute responsabilité vis-à-vis du Client pour tout dommage direct, indirect ou consécutif résultant de la vente et de l'utilisation du Service ainsi que du support y afférent.

Accords avec des fournisseurs tiers

5.11. Proximus n'est pas tenue par les conventions éventuellement conclues par le Client avec des fournisseurs de services via le Service.

Droits intellectuels et marques

5.12. Tous les droits de propriété intellectuelle sur les produits et/ou services repris dans le Contrat sont la propriété exclusive de Proximus et/ou de ses filiales et/ou de ses fournisseurs. Le Client ne peut prétendre à aucun droit sur cette propriété intellectuelle et n'obtient aucun droit autre que ceux explicitement spécifiés dans le présent Contrat. Le Client n'est pas autorisé à reproduire, décompiler, adapter ou modifier les logiciels ou les produits ni à les communiquer ou les mettre à la disposition de tiers.

5.13. Toutes les marques commerciales, marques de service, dénominations commerciales, tous les logos ou autres mots ou symboles faisant référence aux produits et/ou services ou aux activités commerciales de Proximus en général (ci-après les "Marques") sont et demeurent la propriété exclusive de Proximus ou de ses filiales ou fournisseurs. Le Client ne commettra aucun acte mettant en péril ces droits de propriété et n'acquerra aucun droit sur ces Marques, sauf mention contraire dans le Contrat. Le Client ne fera pas disparaître les étiquettes, les plaquettes ou autres signes distinctifs apposés par Proximus ou ses fournisseurs sur le Produit.

6. ÉTABLISSEMENT DE LA PREUVE

Le Contrat conclu sur support électronique a la même valeur qu'un Contrat signé sur papier.